



## Fiche d'information sur la formation

# Surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire

**À noter** Réunion d'information collective au Ce.F et en visioconférence, ouverte à tous :

- le vendredi 08 septembre 2023, de 14 heures à 15 heures 30
- le mardi 12 septembre 2023, de 14 heures à 15 heures 30

### Définition du métier

Le surveillant de nuit est un professionnel intervenant dans les secteurs social, médico-social et sanitaire. Quel que soit le public accompagné, sa mission est d'assurer une "veille active" quant à la sécurité des personnes accompagnées, et de garantir les conditions de leur repos, dans le respect des modalités de leur accompagnement et de la continuité jour/nuit. Membre de l'équipe pluriprofessionnelle, le surveillant de nuit effectue sa mission en lien avec l'équipe éducative et/ou soignante.

### Public concerné

La formation s'adresse :

- aux salarié(e)s des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux exerçant ou appelés à exercer le métier de surveillant(e) de nuit;
- aux salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social visant une qualification et une orientation professionnelle dans ce métier.
- aux demandeurs d'emploi visant une qualification et une insertion professionnelle dans ce métier.

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. L'accès et l'aménagement des bâtiments sont conformes aux règles d'hygiène et de sécurité, et adaptés à l'accueil des personnes porteuses de handicap et à mobilité réduite. Le responsable de formation et le référent handicap sont garants de l'accueil et de l'adaptation des parcours de formation, de la prise en compte des situations de handicap et des besoins en compensation (pédagogie, matériel, moyens techniques, ...).

### Modalités d'inscription

La pré-inscription à la formation se réalise en ligne sur notre site [www.cef-bergerac.org](http://www.cef-bergerac.org). Pour la session 2023, **la période de pré-inscription est ouverte jusqu'au vendredi 06 octobre 2023**. Dans les sept jours au plus tard suivant la pré-inscription en ligne, le candidat transmet au Ce.F les informations et documents indiqués au paragraphe "Documents et pièces à fournir pour l'inscription" et non fournis au moment de la pré-inscription. Le dossier d'inscription est complet lorsque toutes les pièces demandées ont été fournies.

Le délai entre l'inscription confirmée et le début de la formation est dépendant de la date de pré-inscription en ligne et de la transmission par le candidat de l'ensemble des pièces demandées. Il est généralement de 1 à 2 mois.

### Prérequis

- pour tous : maîtrise des savoirs de base niveau 1 (lecture, écriture, calcul, bureautique/informatique).
- pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi : avoir réalisé une période de découverte type PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel) ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi de surveillant de nuit et permettant de comprendre les conditions d'exercice et les attendus de l'emploi, de valider le projet professionnel.





## **Modalités d'accès à la formation**

En amont de l'entrée en formation, un positionnement est réalisé et se compose :

- de tests écrits permettant de vérifier l'acquisition des savoirs de bases ;
- d'un entretien individuel permettant de vérifier la pertinence et la faisabilité de la formation au regard du projet et de la motivation du candidat.

Ce positionnement permet notamment d'adapter le parcours formatif du candidat et la durée du module d'accompagnement méthodologique. Ce dernier, au regard des inscriptions, peut avoir lieu jusqu'à une semaine avant l'entrée en formation, sur convocation.

## **Objectifs pédagogiques et contenus de formation**

Le surveillant de nuit doit être en capacité de :

- assurer la sécurité des personnes et des biens au sein d'établissements d'hébergement collectif, en habitat inclusif, ou au domicile des personnes accompagnées et intervenir dans la prévention et la gestion des incidents ou accidents dans la limite de ses responsabilités.
- assurer l'accompagnement des personnes, prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans son établissement/service.
- se positionner comme professionnel de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre participer à l'équipe pluri-professionnelle.
- assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuyer pour cela sur les outils de communication des ESSMS.
- repérer et gérer en autonomie les incidences de la nuit sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sa mission et sa santé.

Le contenu de la formation est :

### **Domaine de formation 1 : Sécurité des personnes et des biens**

Rôle et fonction du surveillant de nuit quant à la sécurité des personnes et des biens, Sécurité des personnes et des biens

### **Domaine de formation 2 : Accompagnement des personnes.**

Rôle et fonction du surveillant de nuit quant à l'accompagnement des personnes, Les problématiques des publics, Les fondements et les méthodes de l'accompagnement, Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort.

### **Domaine de formation 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle**

Le cadre institutionnel de la fonction, Le travail en équipe pluri-professionnelle

### **Domaine de formation 4 : Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire**

Spécificités de l'exercice professionnel de nuit, Santé du professionnel de nuit

### **Module d'Accompagnement Méthodologique**

Accompagnement méthodologique de préparation des épreuves, Écrits professionnels, Expression orale, Usage de l'outil informatique et de Word, Soutenance de certification des blocs de compétences.

## **Dispenses de formation**

Certains diplômes ouvrent droit à des dispenses, à savoir : Qualification Maître(sse) de maison, DE Accompagnant éducatif et social, DE Aide-soignant, Titre Professionnel Assistant de vie aux familles, BEP Accompagnement soins et services à la personne, BEPA Services aux Personnes, CQP Agent de prévention et de sécurité, Titre Moniteur d'atelier, DE Moniteur éducateur, DE Technicien de l'intervention sociale et familiale, Bac Professionnel Accompagnement soins et services à la personne, Bac Professionnel Services aux Personnes et aux Territoires. Aucune dispense ne peut être accordée concernant le Module d'Accompagnement Méthodologique (M.A.M.).





## Durée et calendrier

La durée de la formation surveillant(e) de nuit est de 231 heures ou 245 heures selon les résultats du positionnement auxquelles se rajoute un stage de 210 heures pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi.

**Pour la session 2023, la formation est planifiée entre le lundi 06 novembre 2023 et le mardi 11 juin 2024,** par regroupement de 3 jours hors congés scolaires zone A, selon le calendrier indiqué ci-dessous. Les horaires sont de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures.

2023	2024 (suite)
Lundi 06, Mardi 07 et mercredi 8 novembre	Jeudi 07 et Vendredi 08 mars (stage)
Lundi 20, Mardi 21 et Mercredi 22 novembre	Lundi 11 mars au Vendredi 15 mars (stage)
Lundi 11, Mardi 12 et Mercredi 13 décembre	Lundi 18, Mardi 19 et Mercredi 20 mars
2024	Jeudi 21 et Vendredi 22 mars (stage)
Lundi 08, Mardi 09 et Mercredi 10 janvier	Lundi 25 mars au Vendredi 29 mars (stage)
Lundi 22, Mardi 23 et Mercredi 24 janvier	Mardi 2 avril au Vendredi 05 avril (stage)
Lundi 12, Mardi 13 et Mercredi 14 février	Lundi 08, Mardi 09 et Mercredi 10 avril
Jeudi 15 et Vendredi 16 février (stage)	Lundi 29 et Mardi 30 avril
Lundi 19 février au Vendredi 23 février (stage)	Lundi 13, Mardi 14 et Mercredi 15 mai
Lundi 26 février au Vendredi 1 <sup>er</sup> mars (stage)	Lundi 27, Mardi 28 et Mercredi 29 mai
Lundi 04, Mardi 05 et Mercredi 06 mars	Lundi 10 et Mardi 11 juin (évaluation)

Ce calendrier est prévisionnel et susceptible d'être modifié. L'engagement d'une session de formation est conditionné à un nombre suffisant de participants. Le Ce.F peut être amené à annuler et/ou reporter une session de formation jusqu'à 10 jours ouvrables avant la date prévue de début de l'action.

## Intervenants pressentis

Divers professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social animent les séquences de formation : surveillant de nuit qualifié, juriste, éducateur spécialisé, psychologue clinicien, chef de service d'établissement médico-social, formateur EPI, formateur SST, ...

## Méthodes et outils mobilisés

Formation majoritairement en présentiel.

Pédagogie participative et interactive qui alterne apports théoriques et méthodologiques, réflexion collective, débats, et analyse des situations et expérience professionnelles apportées par les participants.

Méthodes pédagogiques affirmative, interrogative, démonstrative et applicative.

## Validation

Chaque bloc de compétences est validé indépendamment des autres et selon des modalités propres. Le Certificat de Qualification Professionnelle Surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire est délivré par la CPNE-FP lorsque les 4 blocs de compétences sont validés.

## Taux de validation

96,29 % de validation totale sur les 3 dernières promotions.

## Coût et financement de la formation

<i>organisme non assujetti à la TVA</i>	Frais de dossier	Frais pédagogiques	Coût total
Formation de 231 heures	40 €uros	3234 €uros	3274 €uros
Formation de 245 heures	40 €uros	3430 €uros	3470 €uros





Les possibilités de financement varient selon le statut du candidat : plan de développement des compétences de l'établissement, Compte Personnel de Formation, aide individuelle de formation (A.I.F.) du Conseil Régional, aide au financement de la VAE de Pôle Emploi, aide individualisée de l'AGEFIPH, autofinancement partiel ou total.

Selon votre statut et le type de financement envisagé, il est recommandé de vous rapprocher de votre employeur ou de l'OPCO de l'établissement, de votre conseiller Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi pour avoir toutes les précisions nécessaires.

**À noter :**

La formation Surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire peut être financé avec votre Compte Personnel Formation (CPF)



**Documents et pièces à fournir pour l'inscription**

<b>Pour tous les candidats</b>
1 photo d'identité récente, 2 timbres postaux <u>autocollants</u> au tarif en vigueur (20 gr), La photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité, Le curriculum vitæ détaillé et à jour, Un chèque de 40 €uros de frais de dossier à l'ordre du CeF.
<b>Pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi</b>
Le compte-rendu du terrain d'accueil concernant la période de mise en situation professionnelle
<b>Pour un financement par (ou incluant) une Aide Individuelle de Formation</b>
Un justificatif (mail ou courrier) de votre conseiller(ère) Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi confirmant le financement de la formation.
<b>Pour un financement incluant une aide financière de l'AGEFIPH</b>
La copie du courrier indiquant l'attribution d'une aide.
<b>Pour un autofinancement partiel ou total</b>
Un chèque du montant du coût total de la formation ou de la partie autofinancée à l'ordre du CeF. <u>À noter</u> pour tout autofinancement, total ou partiel, un échéancier de paiement peut être proposé sous condition d'en faire la demande par courrier à l'attention de la Responsable Administratif et Financier.
<b>Pour un financement par l'employeur</b>
Le courrier de l'employeur confirmant la prise en charge.

**Personnes contact**

Delphine TRABALZINI, Assistante de formation, 05.53.22.23.06., delphine.trabalzini@johnbost.fr  
 Tatiana BOURGUIGNON, Coordinatrice de formation, tatiana.bourguignon@johnbost.fr  
 Michel DULONG, Responsable des formations qualifiantes et professionnelles continues, michel.dulong@johnbost.fr

